

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 27 (2003)

Artikel: Les Jecker à Porrentruy
Autor: Schelcher, Raymond
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064447>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES JECKER À PORRENTRUY

Parmi les Jecker les plus célèbres de Porrentruy, figure le D^r Louis Jecker né dans cette ville le 24 juillet 1801. Il fit ses premières études de philosophie au collège du lieu. Une espièglerie de jeunesse, commise en compagnie de quelques camarades, le força à quitter Porrentruy.

Il se rendit à l'académie de Strasbourg où, après quelques mois d'étude, il est reçu simultanément bachelier ès lettres et ès sciences. Il quitte Strasbourg et se rend à Paris pour étudier la médecine et la chirurgie. A sa seconde année de médecine, il est au service chirurgical à l'Hôtel-Dieu, où en 1824 et 1825 il est successivement reçu docteur en médecine et en chirurgie. Impatient de se distinguer et d'accéder à la célébrité, il part pour le Mexique, alors en pleine guerre civile, où il opère sur le champ de bataille les blessés qui réclament ses soins.

Par la hardiesse de ses procédés, dans un pays où la chirurgie est presque totalement absente, il est remarqué par l'épouse du président de la République, qui le recommande aussitôt à son mari. Ainsi la clientèle des grandes maisons de Mexico, et celle des couvents les plus richement dotés, fréquente le cabinet du jeune praticien. Il crée une école de médecine dans laquelle il professe en espagnol, l'anatomie sa matière favorite, en battant en brèche les préjugés ultra religieux.

En 1838, il décide de rentrer pour rendre visite à sa famille, et sur la

route de Mexico à Vera-Cruz il se fait subtiliser 500 piastres par une bande armée.

De retour à Mexico après une année d'absence, il reprend les cours d'anatomie, auxquels il associe un cours de clinique chirurgicale.

Il était si bien considéré par le gouvernement français que, lorsqu'en 1838 les hostilités éclatèrent entre le Mexique et la France, il gère le consulat français, et se charge de la protection des intérêts des négociants de cette nation, après le départ de son représentant.

Philologue distingué, M. Jecker possède à fond les langues; professant en espagnol, il parle le français, l'allemand, l'italien et surtout l'anglais. Il aime à se délasser par la lecture d'Horace, son poète favori.

Protecteur des sciences, il envoie à Thurmann, son ancien professeur et ami, les plus beaux échantillons de minéraux pour sa collection, et pour le collège de Porrentruy qu'il enrichit d'une collection ornithologique des tropiques. Il est à l'origine de la prestigieuse collection ornithologique du Musée jurassien des sciences naturelles à Porrentruy. Son conservateur, François Guenat, a consacré un article à la collection ornithologique du D^r Jecker sous le titre «*Des surprises dans la restauration d'une collection*». (Société jurassienne d'Émulation, Extrait des Actes 1994, pp. 33-58, par François Guenat.)

Ami des arts, il orne ses galeries de peintures et de gravures les plus rares,

parmi lesquelles l'œuvre complète de Marc Antoine. Il secourt aussi des artistes malheureux en leur achetant des tableaux médiocres au prix fort.

Il se fixe définitivement à Paris en 1845 et renonce à la médecine opératoire à la suite de la déformation de ses doigts par la goûte.

A la veille de sa mort, le D^r Jecker lègue par testament sa collection de tableaux, de gravures et de livres au Musée de Paris et à la Bibliothèque nationale. Il lègue deux cent mille francs à l'Académie des sciences pour fonder un Prix Jecker, à décerner à l'auteur du meilleur traité de chimie organique.

Le D^r Jecker lègue également cent mille francs aux Hospices de Paris et cent mille francs à l'Hôpital de Porrentruy (Notice biographique sur le D^r Jecker écrite par Xavier Elsaesser, son beau-frère).

A la mort du D^r Louis Jecker à Paris, le 14 mars 1851, les autorités municipales de Porrentruy adressèrent la lettre suivante à son beau-frère, M. Elsaesser:

«A Monsieur Elsaesser, avocat, momentanément à Paris.

Le Conseil municipal de Porrentruy vient de vous prier de recevoir ses compliments de condoléances dans la perte douloureuse qui vient d'affliger votre famille; et vous offrir l'expression des vifs et légitimes regrets que lui inspire la mort de l'homme de bien du citoyen distingué qui après avoir enrichi les collections scientifiques de sa ville natale, lui a donné en mourant une marque

plus grande encore de son affection généreuse.

En vous exprimant ses sentiments partagés par la généralité de ses concitoyens, le Conseil municipal prend la liberté de vous adresser une demande: c'est que le buste de M. le D^r Jecker soit placé à l'Hôtel de Ville de Porrentruy qui le compte avec orgueil au nombre de ses enfants, ou dans le Musée du Collège qu'il enrichit de ses dons, ou au sein de l'Hôpital qui fut l'objet de sa bienfaisance dans ses derniers moments. L'illustration de M. Jecker, les actes de sa générosité rare suffisent certainement à éterniser sa mémoire dans sa ville natale; mais il est des souvenirs qu'aucun autre ne peut remplacer. Tel est celui dont le Conseil demande le sacrifice à l'amitié fraternelle.»

*Au nom du Conseil
le Greffier: sig. Moritz
le Maire: J. Trouillat*

Dans la nécrologie de Gaffé, on lit encore: «...la veille de sa mort, Jecker fit venir M. Crosse, notaire, auquel il dicta son testament, et entre autres clauses, il a voulu que le Musée de Paris et la Bibliothèque nationale puissent choisir parmi ses tableaux, ses gravures et parmi ses livres tout ce que les deux établissements publics désireraient posséder, et dont ils n'auraient pas déjà un exemplaire.»

Le Prix Jecker a été décerné dès 1857 (cf. Ernest Maindron: *Les fondations de prix de l'Académie des sciences. Les lauréats de l'Académie, 1744-1880*. Paris

1881, pp. 138-139. P. Gauja, *Les fondations de l'Académie des sciences, 1881-1915*. Paris, 1917, pp. 153-160 (copie de ces extraits classés aux Archives cantonales jurassiennes sous la cote 22 J 56). Parmi les lauréats figure Jacques-Martin Bertelot. L'Académie des sciences lui décerne en 1861 le Prix Jecker pour ses recherches relatives à la production

par la voie synthétique d'un certain nombre d'espèces chimiques existant dans les corps vivants.

Le D^r Louis Jecker à l'origine d'une prestigieuse collection ornithologique à Porrentruy

La ville de Porrentruy reçut en don, de la part du D^r Louis Jecker, une ma-



Grise trembleuse (Cinclocerthia ruficauda gutturalis) et Gorge blanche (Ramphocinclus brachyurus). Collections du MJSN. (Photo: J. Bélat, in Actes 1994 de la SJE)

certain
existant

en don,
une ma-

hocinelus

gnifique collection ornithologique, particulièrement d'oiseaux-mouches, de colibris, etc.

De cet éminent personnage il reste aujourd'hui la collection d'oiseaux du Nouveau Monde, du moins en partie. M. François Guenat a sauvé ces volatiles de la destruction par la vermine, et les a stockés dans la réserve du Musée jurassien des sciences naturelles à Porrentruy. Une Tourte migratrice (*Ectopistes migratorius*) et un Canard du Labrador (*Camptorhynchus labradorius*), espèces qui ont disparu de la planète aujourd'hui, ainsi qu'une Grive trembleuse (*Cinclocerthia ruficauda gutturalis*) et une Gorge blanche (*Ramphocinclus brachyrhynchos*) sont exposés au Musée. M. Elsaesser précise aussi que M. Jecker fit don à sa ville natale d'une très riche collection de minéralogie contenant presque toutes les variétés minérales de la Californie. Comme aucun inventaire n'avait été tenu à l'époque, il n'est de ce fait pas possible aujourd'hui de nommer le donateur. Jecker possédait aussi une collection très nombreuse de crânes ayant appartenu aux plus fameux scélérats et bandits du Nouveau Monde avec notes et biographies à l'appui, dont on ne connaît pas le lieu de dépôt.

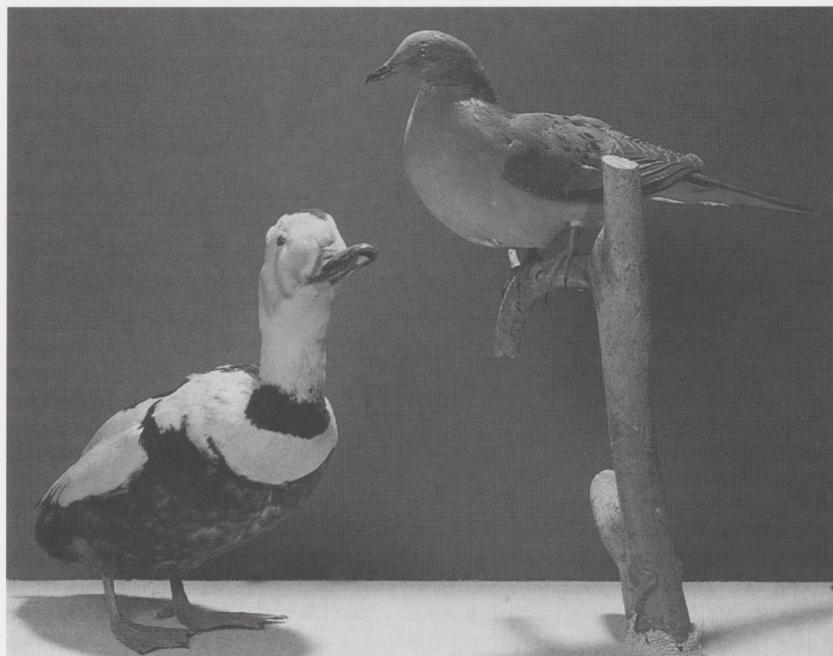
La collection de base du Musée jurassien des sciences naturelles à Porrentruy avait pour origine l'abbé Cuenat et le Dr Louis Jecker.

Le Cabinet des sciences naturelles fut créé par Thurmann vers 1830 dans l'an-

cienne École normale des instituteurs à Porrentruy; il abritait la première collection d'oiseaux.

M. François Guenat explique que durant l'hiver 1973-1974 eut lieu le déménagement à la «Maison Beucler», futur Musée jurassien des sciences naturelles. L'ensemble de la collection ne trouvait sa place définitive qu'au courant de 1983,

après les travaux de restauration. Cette collection comprenait à l'époque 784 volatiles naturalisés de quatre continents. Aujourd'hui, la collection comprend 850 pièces ornithologiques diverses d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie auxquelles s'ajoutent 274 œufs. (Source: Actes de la Société jurassienne d'Émulation, 1994, F. Guenat.)



Tourte migratrice (*Ectopistes migratorius*) et Canard du Labrador (*Camptorhynchus labradorius*). Ces deux espèces disparues sont exposées au MJSN à Porrentruy. (Photo: J. Bélat, in Actes 1994 de la SJE)

La dépouille du Dr Louis Jecker repose dans la partie nord du cimetière Saint-Germain, à Porrentruy. Sa tombe, isolée, surmontée de son buste, semble défier le temps. Elle est inventoriée sous le N° 120 dans le livre du concierge.

Le buste du Dr Jecker est effectué en bronze par Darcet, sur lequel on lit ces simples paroles qui résument en peu de mots, avec autant de vérité que de bonheur, ses travaux: «Après une vie consacrée au progrès de la science et au



Le buste du Dr Louis Jecker au cimetière Saint-Germain de Porrentruy.

soulagement de l'humanité dans les deux mondes, bienfaiteur de son pays, il repose sur la terre natale au milieu de ses parents et de ses concitoyens.»

Le cimetière

Le cimetière qui entoure l'église Saint-Germain fut utilisé jusqu'en 1884. Les monuments s'élèvent soit au cimetière même, soit adossés à l'église et aux murs de l'enceinte. A l'époque, le cimetière devint insuffisant pour les besoins d'une population qui tendait à s'accroître progressivement, et la paroisse acquit alors de l'Hôpital le jardin et le verger bordant le cimetière au nord pour le prix de 4056 fr. Cette acquisition fut ratifiée, le 5 novembre 1854 par l'assemblée paroissiale, et le 26 septembre suivant par l'Assemblée de bourgeoisie. En 1888, le cimetière fut cédé par la paroisse à la commune par acte en date du 16 août. (*Les cimetières de Porrentruy. Notice historique et juridique*, A. Membrez, curé-doyen.)

Sur le cimetière entourant la vieille église Saint-Germain, on peut encore voir deux autres tombes.

Celle inventoriée sous le N° 101 porte les inscriptions:

Catherine Françoise	Jecker	° 01.05.1809	† 15.06.1836
Joseph Ignace	Jecker	° 15.07.1803	† 08.05.1828
François Xavier	Jecker	° 17.04.1761	† 19.08.1824
Xavier	Jecker	° 16.04.1800	† 26.03.1837

La tombe inventoriée N° 103 porte l'inscription:

«Ici repose Thérèse née Jecker veuve de Xavier Elsaesser née le 23.09.1810 décédée le 20.06.1874.»

Les origines du Dr Jecker

Les Jecker de Porrentruy sont originaires de Bärschwil (canton de Soleure).

Dans une lettre féodale datée 7 décembre 1687, il est dit que Turs Jäckher (Jecker), originaire de Bärschwiler, reçut en emphytéose le moulin du Faubourg de la ville de Porrentruy (communément appelé moulin du Bourg) en fief de Son Altesse l'évêque de Bâle Prince du Saint-Empire. La propriété comprenait, outre le moulin, deux petites maisonnettes, un jardin et le cours d'eau. A son installation, il est accompagné de ses trois frères: Hans Jacob, Frantz Claus et Hanns Georg.

En 1738, Bernard (Bernardin) Jäger, fils de Turs, est possesseur du moulin du Bourg.

Dans les années 1720, Frantz Jecker, frère de Bernard, s'installe comme menuier à Bonfol, d'où la filiation des Jecker de Bonfol avec ceux de Porrentruy. Par lettre du 27 juin 1735, Frantz Jecker réclame à son frère Bernard sa part d'héritage au moulin du bourg à Porrentruy, qui se monte à la somme de 3000 livres.

Vers 1740, Jean Nicolas Jecker, fils de Bernard, exploite le moulin du Bourg, suivant lettre de fief établie le 1^{er} juillet 1738.

En 1763, le moulin passe sous le nom de Thérèse Jecker, veuve de Jean Nicolas, meunier au moulin du Bourg à Porrentruy.

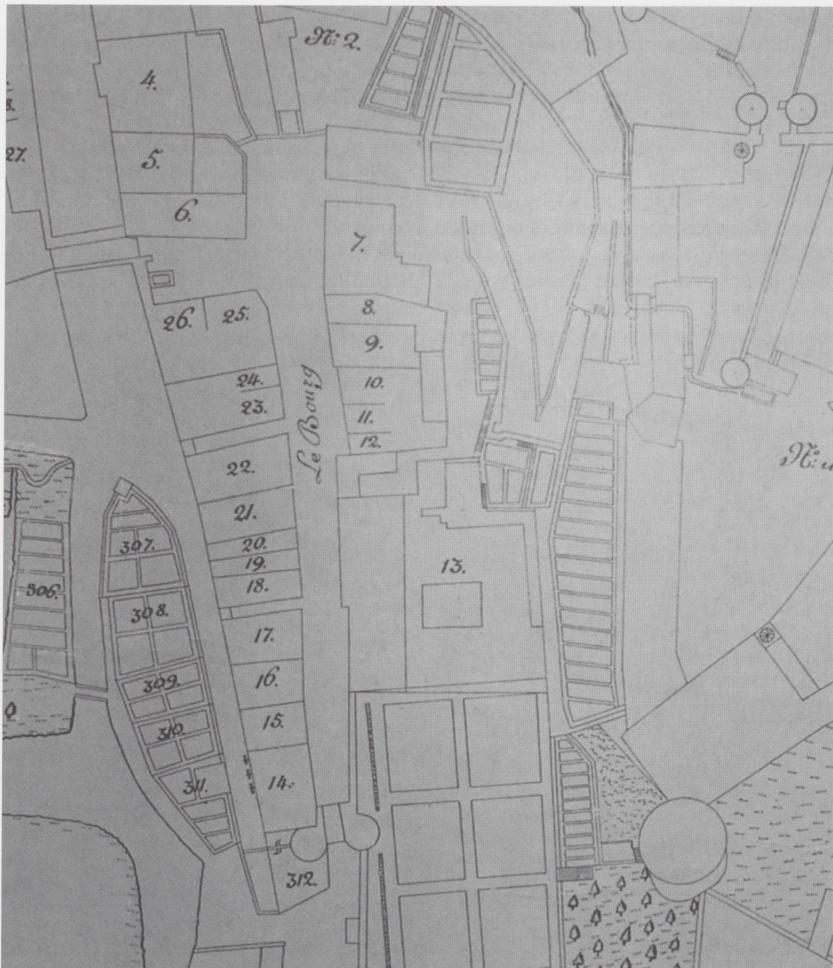
En 1790, François Xavier Jecker (°17.04.1761 †19.08.1824), fils de Nicolas Jecker et Thérèse Ruedin, est le dernier meunier du moulin du Bourg à Porrentruy du nom de Jecker.

Le D^r Louis Jecker

Le D^r Louis Jecker est né à Porrentruy le 24 juillet 1801. Il était le fils de François Xavier Jecker (1761-1824) meunier du Faubourg, et de Marie Catherine Brungard, native de Dannemarie. Son père François Xavier assumait pendant de longues années la fonction de conseiller municipal, et sa situation financière devait être très confortable. Ses grands-parents, Jean Nicolas Jecker (1727-1763) et Marie Thérèse Ruedin (1737-1807), étaient déjà tenanciers d'un moulin féodal, que le Plan géométrique du ban de Porrentruy¹ dressé en 1752, situe alors au N° 14 du Faubourg. Aujourd'hui le bâtiment abrite le Café du Moulin et se situe à l'entrée du faubourg de France (AAE, B 329 Porrentruy / 5: Fiefs communs de Porrentruy. Moulin de la ville, Moulin du bourg ou faubourg, 20.06.1502-5.07.1789).

Les époux François Xavier Jecker eurent huit enfants. Les plus connus:

- une fille, Thérèse, qui épousa Xavier Elsaesser, auteur de la notice biographique sur le D^r Louis Jecker;



14. Moulin féodal et maison de Nicolas Jecker.

- le Dr Louis Jecker;
- Jean-Baptiste Jecker, banquier au Mexique.

Les Jecker au Mexique

Louis, le médecin, fut le premier des Jecker à résider au Mexique dès 1826; il quitta ce pays en 1845.

Son frère Jean Baptiste le rejoignit en 1835, et fonda à Mexico une banque Jecker et C^e qui déploya une activité

remarquable, jusqu'à devenir l'établissement le plus important du pays; qu'il quitte en 1867 à la suite du retrait des troupes françaises, et de l'exécution de Maximilien I^r, en y laissant une créance au gouvernement d'une somme de cinquante millions. Jean Baptiste, dont les problèmes financiers ont été liés à la malheureuse expédition du Mexique par Napoléon III, est mort fusillé par la Commune en 1871.

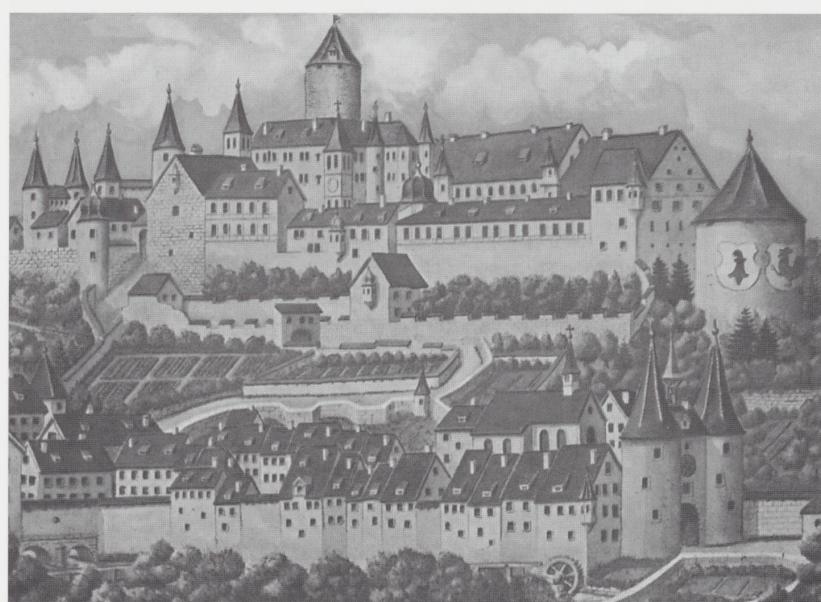
Les époux Xavier Elsaesser - Thérèse Jecker eurent deux enfants: Xavier et Augusta épouse Fattet. Le jeune Xavier Elsaesser, fils, neveu de Louis et de Jean Baptiste Jecker, quitta sa famille en décembre 1861 pour se rendre au Mexique. Il résida d'abord à Mexico, puis à Paohma où il avait des parts importantes dans les mines d'argent. Il finit par s'établir à Cacubaya où il mourut le 30 juin 1891 dans sa maison du domaine de Schola qu'il habitait. Il ne laissa ni descendants ni ascendants, ni frères ni sœurs. À sa mort son épouse Euphrosina Manriquez est devenue la seule héritière légale du défunt qui possédait une fortune importante. (Dossier A J6, Fonds Pierre Calpini déposé aux Archives cantonales à Porrentruy.)

Les Jecker, meuniers au moulin du Faubourg à Porrentruy

(Documents extraits des AAEB, B 239 Porrentruy / 5.)

Activités au moulin

1693 – Cette année, le mur du canal, qui s'étend depuis le moulin au jardin, est tombé en ruine et le moulin a dû chômer pendant quelque temps, et Turs Jecker était obligé de demander à Son Altesse Monseigneur l'évêque de Bâle un dédommagement pour la réparation et la durée de chômage du moulin. Le 6 mars 1693, son Altesse accorda à Turs Jecker pour dédommagement un bichot sur le canon de la dite année.



Le Château de Porrentruy vers 1750, reconstitué d'après d'anciens documents par A. Frossard père, en 1938. Au premier plan: la roue du moulin du Bourg (Faubourg). (Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy)

Thérèse
avier et
Xavier
de Jean
e en dé-
au Me-
o, puis à
import-
Il finit
ourut le
omaine
aissa ni
rères ni
Euphro-
a seule
osséait
er A J6,
ux Ar-

B 239

u canal,
jardin,
in a dû
et Turs
r à Son
de Bâle
aration
ulin. Le
à Turs
bichot

Lettre à Son Altesse l'évêque de Bâle

1701, 15 février – Révérendissime et Illustrissime Prince et Seigneur

Supplie très humblement S.A.

Turs Jäcker meunier du Bourg à Porrentruy disant que comme la même eau qui fait tourner le moulin de la ville sert aussi pour celui qu'il retient en fief de S.A., il s'aperçoit que le meunier qui a nouvellement admodié le dit moulin de la ville fait souvent regonfler l'eau et la fait remonter sans lui laisser son cours libre, en sorte que le suppliant est souvent empêché de moudre, et ne peut assortir ses moulans ce qui lui cause un préjudice fort notable. C'est aussi dans cette vue et à ce même sujet qu'il avait voulu prendre le même moulin en admodiation croyant par ce moyen qu'il ne serait pas aussi exposé à voir le cours de l'eau arrêté, lorsqu'il en pourrait disposer pour les deux moulins, mais s'étant trouvé trop faible de monde il n'a put continuer dans cette admodiation, cependant il n'est pas juste ni raisonnable que les meuniers de la ville lui arrêtent ainsi le cours de l'eau (...).

Il prie S.A. en toute humilité de lui vouloir ordonner sérieusement qu'il ait à laisser couler l'eau librement sans l'arrêter et la faire gonfler.

Lettres à Son Altesse l'évêque de Bâle

■ 1705, 27 juillet – A Son Altesse Monseigneur l'évêque de Bâle

Une grande pierre est tombée dans la rivière, ou poussée par malice dans le canal au-dessus des roues du moulin.

Jecker demande à Son Altesse Monseigneur l'évêque de Bâle Prince du Saint-Empire de lui accorder sa protection en ordonnant au Magistrat de cette ville d'ôter la pierre qui fait gonfler l'eau, et de rétablir à ses frais la muraille et le pont qui menacent ruine.

■ 1708, 13 novembre

Quantité de saules et autres arbrisseaux penchent leurs branches dans l'eau et retiennent toutes sortes de bois et pailles. Ces derniers se mettent sous

les roues du moulin et les empêchent de tourner. Jecker prie humblement son Altesse d'ordonner aux particuliers qui ont des prés aboutissant sur la rivière de couper et tirer hors de l'eau les branches et rameaux.

■ 1726, 10 avril

A Son Altesse Monseigneur l'évêque de Bâle prince du Saint-Empire, Bernardin Jecker, meunier au moulin du Bourg de la ville de Porrentruy, demande à ce que S.A. ordonne à tous les



Porrentruy. Marque d'usure due au frottement de la roue du moulin de la ville sur sa façade ouest. Ce bâtiment porte le N° 26 de la rue Pierre-Péquignat. (Photo: collection privée)

propriétaires des prés aboutissant sur la rivière de couper les saules et tout ce qui empêche le libre cours de l'eau. Le lit de la rivière devrait avoir 2 perches de large, et à certains endroits il n'en a plus qu'une.

■ 1735, 27 juin – Frantz Jecker meunier à Bonfol contre Bernardin Jecker son frère meunier du Bourg

Sur la requête présentée par Turs Jäcker leur père, il avait obtenu un gracieux appoinement par lequel son Altesse déclara qu'après le décès du dit Turs, son fils Bernardin reprendra en fief le moulin du Bourg, et en esconduira ses cofiteurs, ou sera le dit moulin et dépendances taxés par le Maître d'hôtel et le Receveur de la Cour, étant permis au dit Turs de mettre en assurance et faire inscrire ce fief dans le contrat de mariage fait en faveur de son fils Bernardin. Mais comme celui-ci se trouve pressé par son frère Frantz à payer la somme de 1500 livres pour l'éconduite du dit moulin du Bourg de la somme totale de 3000 livres en ayant déjà payé 600 livres. Pour le libérer de telles poursuites et frais déjà survenus, et de ceux qui pourraient encore arriver, Son Altesse pourrait, par grâce spéciale, permettre au sus nommé Bernardin Jecker d'hypothéquer pour assurance de la dite somme de 1500 le fief du moulin et pendant six ou douze années en l'obligeant chaque année de rembourser 200 à 300 livres après que le terme accordé sera escoulé.

■ 1749, 20 mars

De Grandvillers, le grand forestier de S.A. intercède auprès du prince en faveur de Jecker, meunier du Bourg: le redressement du lit de la rivière ne nuirait que peu au droit de pêche de S.A.

■ 1752, 28 mars

Cette année le mur qui sert à soutenir les terres du jardin est tombé par terre, et a été réparé par Jecker. Depuis l'existence du fief, le mur du canal n'a jamais été réparé par les emphytôtes.

■ 1764, 4 décembre

Les héritiers de Nicolas Jecker demandent au prince-évêque de prendre en charge en partie les travaux de réparations du mur du canal en nommant des experts pour se rendre sur place afin de reconnaître les faits.

■ 1765, 9 août

Pierre François Paris, ingénieur de Son Altesse Monseigneur l'Évêque de Bâle, s'est rendu sur les lieux du moulin du Bourg et a constaté que le mur de derrière du moulin est détérioré par le bas sur une longueur de 14 pieds, et qu'il faut le remettre en cet endroit sur une hauteur de 3 pieds. De plus, il a besoin d'une petite réparation au-dessous des latrines. De même, le mur opposé de la petite écurie jusque vis-à-vis de la plus basse roue, est à refaire sur une longueur de 16 pieds.

La ville préfère abandonner aux fiéteurs la propriété sur une tour d'angle plutôt que d'endosser les frais de réparation.

■ 1773, 28 avril

François Prudon, meunier au moulin de la ville, et Thérèse Jecker, veuve de feu Nicolas Jecker, se plaignent qu'Ignace Chariatte, meunier aux Vauches, ne prend aucun soin de conserver les eaux nécessaires pour l'exploitation de son moulin, et en laisse perdre la plus grande partie par nonchalance, et les laisse couler par le canal qui conduit à la rivière d'Allène plutôt que de les faire rentrer dans le canal qui porte les eaux pour l'exploitation des moulins des suppliant, ce qui cause les préjudices les plus considérables et fait chômer les dits moulins pendant les temps de sécheresse.

Ils prient Son Altesse Monseigneur l'évêque de Bâle de vouloir intervenir...

■ 1779, 17 novembre

Thérèse Jecker de cette ville possède un moulin qui relève en fief des domaines de Son Altesse Monseigneur l'évêque de Bâle, et elle a le droit d'avoir un canal qui conduit les eaux au dit moulin.

Ce canal, probablement construit en pierres, est la source de litiges entre les fiéteurs et le «Magistrat» de la ville de Porrentruy.

■ 1785, 23 février

Le Conseiller et Directeur des Bâtiments de Son Altesse Monseigneur le prince-évêque de Bâle certifie avoir visité le présent jour par ordre du Conseil des finances, l'emplacement où la veuve Jäcker, meunière au moulin du Bourg, est intentionnée de bâtir une grange dans le jardin qu'elle a acquis de M. l'avocat Tripone, ainsi que le fils de la dite meunière lui a indiqué.

Il confirme qu'un petit pont en pierres de 15 pieds du Roy sera construit pour accéder à la chaussée, et qu'une partie du mur du canal est à réparer, lorsque la meunière asséchera le canal pour construire les fondations de la grange.

Antoine Jecker, forestier à Bonfol

(Relevé dans le Journal de François Joseph Guélat, 1791-1802, Mémoires d'un bourgeois de Porrentruy, Archives de l'ancien Évêché de Bâle à Porrentruy.)

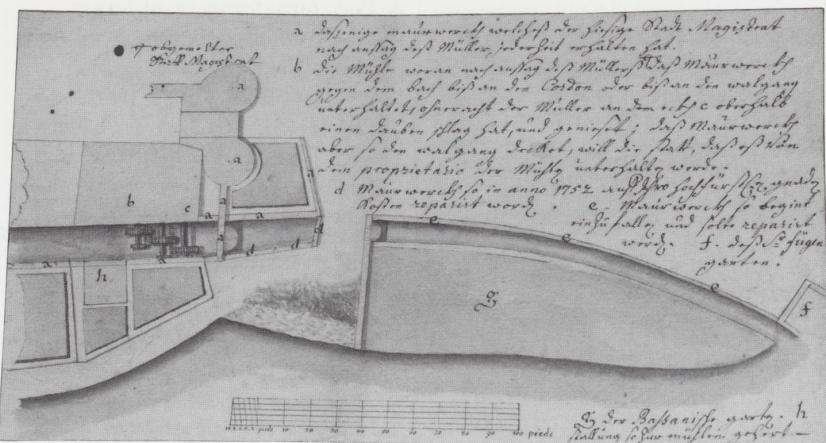
■ Samedi, 1^{er} février 1794 – 13 Pluviôse an II

On a conduit à la réclusion, au milieu de cent soldats volontaires, d'une brigade de gendarmes et de deux voitures des membres de la commission révolutionnaire, le forestier Jecker*, de Bonfol, pour y être présent à l'audition des témoins produits contre lui par l'accusateur public. (*Hiecker dans le manuscrit.)

■ Dimanche 2 février 1794 – 14 Pluviôse an II

Le forestier Jecker est retrouvé avec son fils Thiébaud. Il a été conduit en prison au château pour subir la peine de mort, à laquelle il est condamné, par sentence d'aujourd'hui, pour avoir annoncé la prise de Landau, des échecs

des armes françaises, en public, en exhortant à la contre-révolution et en disant aux jeunes garçons d'émigrer plutôt que de prendre parti dans les troupes françaises, qu'ils allaient tous à la boucherie; qu'il voudrait voir tous les français à sa disposition comme une fourmilière, etc., etc. Son fils a été



Le moulin du bourg au XVII^e siècle

Descriptif:

- a. Maçonnerie que les autorités de cette ville ont de tout temps entretenue, au dire du meunier.
- b. Le moulin dont les maçonneries, au dire du meunier, sont entretenues du côté du ruisseau jusqu'à la Cordon, ou jusqu'au chemin bordier, sans l'avis du meunier du coin.
- c. Au-delà d'un pigeonnier, duquel le meunier a la jouissance, les maçonneries et le chemin bordier pour lesquels la ville demande l'entretien au propriétaire du moulin.
- d. Murs réparés en l'an 1752 aux frais de leurs Excellences.
- e. Murs commençant à s'effondrer et nécessitant réparation.
- f. Jardin attenant.
- g. Autre jardin.
- h. Etables appartenant au moulin.

conduit à la réclusion pour y rester jusqu'à la fin de la guerre.

■ Lundi, 3 février 1794 – 15 Pluviôse an II

Antoine Jecker, forestier, a été conduit par l'exécuteur de la justice sur une charrette, les cheveux coupés, les épaules nues couvertes de son habit vert. Arrivée sur la place, il a été conduit sur l'échafaud, accompagné de l'abbé Andermatt, et guillotiné.

■ Samedi, 8 février 1794 – 20 Pluviôse an II

Au club on a lu la sentence rendue contre Antoine Jecker, guillotiné lundi dernier.

■ Vendredi 10 octobre 1794 – 19 Vendémiaire an III

Le comité révolutionnaire a élargie de la réclusion Thiébaud Jecker, fils d'Antoine Jecker de Bonfol, ancien forestier du prince-évêque, qui a perdu la vie par la guillotine à Porrentruy.

■ Mardi 12 mars 1799 – 22 Ventôse an VII

Le fils de Jecker de Bonfol, guillotiné sous le tribunal révolutionnaire, est mort de douleur.

■ Dans «*L'Histoire de mon Temps*», Xavier Elsaesser écrit à la p. 318:

Quant le tribunal révolutionnaire de Porrentruy égorgea un vieux garde, Jecker de Bonfol, pour un vœu mal sonnant qu'il ne voulut jamais rétracter, il

commettait un forfait et la victime aurait pu s'écrier comme M^{me} Rolland:

«o liberté, que de crimes on commet en ton nom! Jecker s'était écrié un jour: «Je souhaiterais que le prince eût autant de soldats qu'il a de mouches sur ses étangs.»

Divers sur la politique communale de Porrentruy, concernant Jecker, sous la Révolution (d'après le journal de Guélat)

■ 1^{er} mai 1791

Les corps de métiers par le rescrit du 25 avril dernier ont été invités de faire des députés pour concerter avec le magistrat les griefs qu'on voulait y proposer. En conséquence ils ont choisi leurs députés: Petitrichard et le meunier Jecker.

■ Mercredi, 10 avril 1793

Le matin a eu lieu l'élection des six municipaux. L'après-midi à une heure et demi, on s'est de nouveau assemblé au son de la caisse, dans la salle de la maison commune, où on a élu pour notables de la municipalité les douze personnages suivants: Godin, chirurgien; Rossé le père, cordonnier; Jecker, meunier du faubourg ; Zenter, horloger; Schweizer, médecin; ...

■ Mercredi, 31 juillet 1793

Officiers municipaux: Bernard Meyl, Henri Nicol, Mathias Laederer, Joseph Jollat père, Xavier Jecker...

■ Mardi, 7 janvier 1794 – 18 Nivose an II

On a annoncé comme à l'ordinaire un règlement du directoire du district pour la conservation des denrées de première nécessité et pour l'approvisionnement des marchés, fixé au 5 de chaque décade. Ce règlement contient plusieurs articles de précaution pour assurer l'exécution, entre la police des marchés et la surveillance des vivres, confiés à la municipalité, qui fera des visites domiciliaires chez les cabaretiers, meuniers et boulangers.

Les municipaux Laederer, Nicol et Jecker ont été substitués par Jacques Demanche, domestique de la défunte chanoinesse de Glèresse.

■ Lundi, 6 octobre 1794 – 15 Vendémiaire an III

Il est arrivé des comités de salut public et de sûreté générale de Paris que le comité de surveillance de Porrentruy, détenu dans les prisons de Delémont, est remplacé par les citoyens Godin, chirurgien; Goetschy, imprimeur; Jecker, meunier au faubourg; ...

■ Samedi, 28 février 1795 – 10 Ventôse an III

Municipalité	Paumier, Maire
Officiers municipaux	au nombre de six, dont Xavier Jecker, meunier
Agent notarial	1
Notables	12

Nivose	Greffier	1
linaire	Département	6
district	Secrétaire général	1
ées de	District	4
provi-	Conseil général	
15 de	du District	9
ontient	Agent national	1
pour	Secrétaire	1
ce des	Tribunal	5
vivres,	Suppléants	2
ra des	Commissaire national	1
retiers,	Greffier	1
col et	Bureau de conciliation	4
acques	Juge de paix	1
éfunte	Ses assesseurs	5
	Greffier	1

■ Dimanche, 26 juillet 1795 – 8 Thermidor an III

Les étangs près de la ville, au sortir de la porte Saint-Germain ont été donnés en monte sous la présidence de Lopez, membre du district, et adjugés à **Xavier Jecker**, meunier du faubourg.

■ Mardi, 3 novembre 1795 – 12 Brumaire an IV

En procédant hier à l'élection d'un président du canton, il s'est trouvé par le dépouillement du scrutin que **Xavier Jecker**, meunier au faubourg, ayant eu la pluralité des suffrages, a refusé la charge, pour raison qu'il est reconnu suisse; Xavier Nizzole, appelé pour le même sujet, a aussi donné son refus sous prétexte d'incapacité. Jacques Demanche a accepté la charge.

■ Dimanche, 17 janvier 1796 – 27 Nivôse an IV

On a annoncé la liste de l'emprunt forcé, que le directoire du département a envoyé à la municipalité, pour que chaque contribué puisse en prendre connaissance et se conformer à la loi du 19 Frimaire, et apporter son contingent avant le mois Pluviôse prochain, sous peine d'être augmenté d'un dixième de sa taxe par décade. Sont taxés: Salomon Levy, juif; les frères Hulmann, juifs; la **veuve Jecker et son fils**, chacun pour 400 deniers en numéraire ou 40000 deniers en assignats.

■ Mardi, 19 juillet 1796 – 1^{er} Thermidor an IV

Le mariage de **Xavier Jecker**, meunier au faubourg, est de ce jour.

■ Dimanche, 6 novembre 1796 – 16 Brumaire an V

La plainte de Brahier et consorts contre Xavier Nizzole, Kohler, Leo, **Xavier Jecker**, meunier du faubourg, est tombée en fumée faute de preuve.

■ Jeudi, 7 décembre 1797 – 17 Frimaire an VI

Les possesseurs des fiefs se sont assemblés pour demander l'exemption des arrérages de leurs rentes, qui ruinaient la plus grande partie des laboureurs du département. On dit qu'ils ont résolu chez **Jecker**, meunier du faubourg, d'envoyer deux députés à Paris,

avec deux cents louis, pour faire des représentations à ce sujet.

■ Samedi, 25 août 1798 – 8 Fructidor an VI

La nouvelle grange de **Jecker**, meunier du faubourg, est enfin terminée.

■ Mercredi, 31 octobre 1798 – 10 Brumaire an VII

Duprez de Boncourt, acquéreur du couvent des capucins de cette ville, continue d'en démolir les murs et la couverture d'une partie des bâtiments, dont les pierres et les tuiles ont servis au bâtiment de Jacques Demanche, et à la grange récemment faite de Xavier **Jecker**, meunier au faubourg.

■ Vendredi, 26 décembre 1800 – 5 Nivôse an IX

La nomination des conseillers du Maire, faite par le préfet du Haut-Rhin, est arrivée: y figure le meunier **Jecker** du faubourg.

■ Dimanche, 25 janvier 1801 – 5 pluviôse an IX

L'on continue de la part du receveur Clerc et de l'ex-Bernadin Roussel, les deux de Belfort, acquéreurs de l'église des Ursulines, d'en démolir l'intérieur. Depuis longtemps le corps de ces religieuses enterrées dans le caveau en avaient été retirés, et scandaleusement exposés et outragés par une assemblée de libertins et de filles débauchées, comme il en est fait mention dans ces

notes. Ces corps morts, après avoir été insultés de toute façon, ont été jetés en terre pêle-mêle, sans respect ni cérémonie. Il est déjà à remarquer que la maison a été détruite pour faire argent de ses matériaux, vendus à Raedel, pour bâti sa maison, et à d'autres révolutionnaires, comme les tuiles et pierres des Capucins ont servi à bâti et couvrir la maison Demanche sur l'allée des soupirs, et la grange de **Xavier Jecker**, meunier du faubourg, et d'autres bâtiments qu'il construit.

■ Lundi, 4 mai 1801 – 14 floréal an IX

La grande majorité de cette ville a apporté à la maison commune les effets de couchage pour les soldats, selon l'avertissement que le tambour a fait hier; le conseil de la commune les ayant reçu sur la maison de ville, a nommé pour en être gardien Jean Jacques Cœudevez, gérant supprimé des prisons du château, sous le cautionnement de **Xavier Jecker**, meunier du faubourg.

Raymond Schelcher,
Hirtzfelden (F)

Sources

Journal de François Joseph Guélat, 1791-1802.
Mémoires d'un bourgeois de Porrentruy.
Les Archives de l'Ancien Évêché de Bâle à Porrentruy, B 239 / 5 Porrentruy.
Avec le concours de: MM. Philippe Froitevaux, archiviste aux Archives de l'Ancien Évêché de Bâle à Porrentruy.
François Guenat, conservateur du Musée des sciences naturelles à Porrentruy.
François Noirjean, conservateur à l'Office du patrimoine historique à Porrentruy.
Relevé par Raymond Schelcher, 1998.

Note

¹ Une copie de ce plan se trouve accrochée au 2^e étage dans la cage d'escalier menant à la salle des Archives de l'Ancien Évêché de Bâle à Porrentruy (Hôtel de Glèresse).
Le plan original se trouve au Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy, cote GA 635.